



28, rue de Liège - 75008 PARIS

tél. 01 44 90 88 80

fax 01 44 90 00 57

PROCEDURE E11 :

ESSAI DE TRACTION SIMPLIFIE

POUR LE CONTROLE DU SOUDAGE

DES ARMATURES

Rév. 1 - Mai 2006

Rédaction (L.-J. HOLLEBECQ)	: 11/2005
Vérification (B. BRUNNARIUS)	: 11/2005
Approbation (C.P. Armatures)	: 12/2005
Mise en application	: 01/06/2006

SOMMAIRE

- 1 - OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION
- 2 - PRINCIPE
- 3 - ECHANTILLON D'ESSAI
- 4 - MATERIEL D'ESSAI
- 5 - ESSAI DE TRACTION
- 6 - CRITERES D'ACCEPTATION
- 7 - ENREGISTREMENTS DES RESULTATS D'ESSAIS

HISTORIQUE

Rév. 0 – Mars 2002

Rév. 1 - Mai 2006 Mise à jour de la terminologie

1 - OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente procédure a pour objet de proposer une méthode simplifiée (ne nécessitant aucune instrumentation) pour l'essai de traction nécessaire pour le contrôle du soudage des armatures.

Elle ne peut être appliquée que dans le cadre du contrôle interne de l'armaturier (cf. Règles de certification RCC01A § 2.3).

2 - PRINCIPE

L'essai repose sur le fait que la rupture est localisée :

- /// De manière aléatoire le long de l'éprouvette d'essai lorsque l'assemblage par soudage n'altère pas l'armature,
- /// De manière préférentielle dans la ZAT lorsque l'assemblage par soudage altère l'armature.

L'essai consiste donc à soumettre à la traction jusqu'à rupture un nombre déterminé d'assemblages soudés pour vérifier que la rupture est effectivement localisée de manière aléatoire le long des éprouvettes.

3 - ECHANTILLON D'ESSAI

L'échantillon d'essai est à priori composé d'une seule éprouvette.

Note Pour éviter de conclure à tort que le soudage est non conforme, il est recommandé d'utiliser chaque fois que cela est possible, une longueur d'éprouvettes supérieure à 6 fois la longueur de la ZAT telle qu'elle est définie dans la norme NF A 35-027 (soit, pour le cas des soudures de montage en croix, au moins 24 fois le diamètre de l'acier perpendiculaire).

4 - MATERIEL D'ESSAI

Le matériel d'essai nécessaire est un banc de traction, capable d'exercer un effort suffisant pour provoquer la rupture de l'éprouvette. Aucune instrumentation de mesure n'est requise.

Note : Il convient de prendre garde à ce que l'appareillage n'engendre aucune flexion parasite dans l'éprouvette.

5 - ESSAI DE TRACTION

L'essai consiste à :

- /// Porter la ou les 6 éprouvettes à rupture,
- /// Mesurer la distance entre la rupture et le joint soudé,
- /// Déterminer si la rupture a eu lieu dans la ZAT ou non.

Aucun vieillissement préalable n'est à prévoir, quelle que soit l'armature faisant l'objet de l'essai.

6 - CRITERES D'ACCEPTATION

Les résultats des essais ayant conduit à des ruptures situées à une distance des mors de moins de 2 diamètres ne doivent pas être pris en considération.

Note : L'apparition fréquente de ruptures près des mors indique que des flexions parasites sont présentes dans l'éprouvette lors des essais.

L'essai est considéré comme conforme lorsque la rupture est observée en dehors de la ZAT.

Note : Le résultat de l'essai peut également être considéré comme conforme lorsque la valeur d' A_{gb} , mesurée hors de la ZAT et conformément aux spécifications de la norme

NF EN ISO 15630-1, est conforme à la valeur spécifiée dans la norme de référence pour l'acier approvisionné.

Lorsque la rupture a eu lieu dans la ZAT (avec la réserve de la note ci-dessus), 6 nouvelles éprouvettes de même longueur et même diamètre sont à nouveau confectionnées. Si au moins une éprouvette présente une rupture en ZAT (avec la réserve de la note ci-dessus), le résultat de l'essai doit être considéré comme non conforme.

7 - ENREGISTREMENT DES RESULTATS D'ESSAIS

L'enregistrement de l'essai inclut normalement :

- /// Le type de soudage (cf. NF A 35-027 et FD A 35-029),

- /// La machine et le soudeur concerné,
- /// Le nombre d'éprouvettes,
- /// Le (ou les) diamètres des éprouvettes,
- /// La longueur d'essai des éprouvettes,
- /// La longueur de la ZAT,
- /// Le nombre de ruptures observées en ZAT,
- /// La conformité ou non du résultat d'essai.

Note : L'enregistrement des résultats d'essais peut omettre les informations qui sont évidentes dans le cas particulier considéré. Lorsque, par exemple, l'enregistrement se réfère à des essais exécutés systématiquement sur un même matériel d'essai, l'enregistrement de la longueur d'essai est inutile.

Figure 1 : Exemple de banc de traction.

